

AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN

Société publique locale au capital de 388 600 Euros
Siège social : 102 Boulevard Edouard Herriot - 01000 BOURG EN BRESSE
904 650 181 RCS BOURG EN BRESSE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la SPL ALEC AIN durant son cinquième exercice social clos le 31 décembre 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

RAPPORT SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la SPL ALEC AIN au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la SPL ALEC AIN a contractualisé avec ses actionnaires 74 contrats et notamment les contrats concernant le Service Public de la Rénovation de l'Habitat – SPRH pour le compte de 12 EPCI hors Grand Bourg Agglomération et la Communauté de Communes de la Veyle.

L'ensemble des contrats sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Contrats signés / en cours de signature au 31/12/2025

Nom du Contrat	Actionnaire mandataire	Etat du contrat	Date signature	Valeur du contrat (montant maximum)
CD01 AACT'AIR Qualité de l'air intérieur dans les collèges	Département de l'Ain	Signé	20/11/2025	17 500,00 €
MARPA LA CHENEVIERE	Grand Bourg Agglomération	Signé	17/07/2025	1 700,00 €
IZERNORE RELAMPING	Izernore	Signé	06/10/2025	2 000,00 €
CC Dombes : économe de flux ACTEE 2024-2025	CC de la Dombes	Signé	26/09/2022	66 400,00 €
CC Dombes : Etude opportunité LAPEYROUSE	CC de la Dombes	Signé	24/02/2025	2 200,00 €
CCDSV : économe de flux	CC Dombes Saône Vallée	Signé	01/01/2025	37 187,50 €
CCPA : économe de flux	CC de la Plaine de l'Ain	Signé	06/01/2025	75 000,00 €
GBA : économe de flux	Grand Bourg Agglomération	Signé	06/01/2025	140 544,00 €
Banque des Territoires - Etudes énergétiques	Multi-actionnaires	Signé	13/05/2025	15 000,00 €
Banque des Territoires - Animations EDURENOV	Département de l'Ain	Signé	13/12/2024	5 000,00 €
CD01 - Etablissements médico-sociaux	Département de l'Ain	Signé	19/02/2025	20 000,00 €
Ets médico-sociaux Marpa la Cheneviere	Département de l'Ain	Signé	01/01/2026	1 750,00 €
Ets médico-sociaux EHPAD BON ACCUEIL	Département de l'Ain	Signé	01/01/2026	2 750,00 €
Ets médico-sociaux EHPAD LA CATHERINETTE	Département de l'Ain	Signé	01/01/2026	2 750,00 €
Ets médico-sociaux MARPA LES CARLINES	Département de l'Ain	Signé	01/01/2026	2 000,00 €
CD01 - Gestion env bâtiments	Département de l'Ain	Signé	19/02/2025	20 000,00 €
SDIS 01 : acc rénovation énergétique	Département de l'Ain	Signé	10/03/2023	3 360,00 €
PTP 3CM S1	CC de la Côtière à Montluel	Signé	24/02/2025	350,00 €
PTP CCD S1	CC de la Dombes	Signé	13/03/2025	750,00 €
PTP CCMP S1	CC de Miribel et du Plateau	Signé	28/03/2025	1 000,00 €
PTP CCVSC S1	CC Val Saône Centre	Signé	19/03/2025	900,00 €
Pacte Entreprises CCVSC	CC Val Saône Centre	Signé	25/11/2025	1 997,00 €
PTP TVI S1	Terre Valserhône l'interco TVI	Signé	20/03/2025	750,00 €
PTP GBA S1	Grand Bourg Agglomération	Signé	26/02/2025	2 500,00 €
Pacte Entreprises CCBS	CC Bugey Sud	Signé	28/08/2025	5 000,00 €
Pacte Entreprises HBA	Haut Bugey Agglomération	Signé	30/10/2025	3 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-07DCC-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Contrats signés / en cours de signature au 31/12/2025				
Nom du Contrat	Actionnaire mandataire	Etat du contrat	Date signature	Valeur du contrat (montant maximum)
SPRH 2025 CCB&S	CC Bresse & Saône	Signé	11/09/2025	13 463,00 €
SPRH 2025 CCBS	CC Bugey Sud	Signé	02/06/2025	36 281,00 €
SPRH 2025 3CM	CC de la Côtière à Montluel	Signé	09/04/2025	18 000,00 €
SPRH 2025 CCD	CC de la Dombes	Signé	31/03/2025	36 759,00 €
SPRH 2025 CCDSV	CC Dombes Saône Vallée	Signé	30/05/2025	27 410,00 €
SPRH 2025 CCMP	CC de Miribel et du Plateau	Signé	28/03/2025	30 437,00 €
SPRH 2025 CCPA	CC de la Plaine de l'Ain	Signé	11/03/2025	70 239,00 €
SPRH 2025 CCRAPC	CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon	Signé	18/02/2025	17 336,00 €
SPRH 2025 CCVSC	CC Val Saône Centre	Signé	05/03/2025	27 263,00 €
SPRH 2025 HBA	Haut Bugey Agglomération	Signé	11/02/2025	26 591,00 €
SPRH 2025 PGA	Pays de Gex Agglomération	Signé	27/05/2025	41 000,00 €
SPRH 2025 TVI	Terre Valserhône l'interco TVI	Signé	26/03/2025	15 268,00 €
SPRH 2025 Département	Département de l'Ain	Signé	19/02/2025	189 000,00 €
SPRH 2025 Département + Anah	Département de l'Ain	Signé	19/02/2025	546 635,92 €
CD01 - Précarité énergétique	Département de l'Ain	Signé	19/02/2025	96 526,00 €
EDF Solidarité (2025)	Département de l'Ain	Signé	04/09/2025	4 000,00 €
SR3A Animation Eau	Sans financement	Signé	22/10/2025	350,00 €
CD01 : filière bois	Département de l'Ain	Signé	19/02/2025	20 000,00 €
CD01 - CCR01	Département de l'Ain	Signé	19/02/2025	78 250,00 €
PMGF - CCR	Multi-actionnaires	Signé	25/04/2025	18 500,00 €
ENEDIS	Département de l'Ain	Signé	20/03/2023	2 000,00 €
DRAJES SNU SARDIERES	Département de l'Ain	Signé	12/05/2025	2 400,00 €
ECOPOUSSE - CCD 2024/2025	CC de la Dombes	Signé	06/02/2025	37 286,00 €
ECOPOUSSE - CCDSV 2024/2025	CC Dombes Saône Vallée	Signé	06/02/2025	26 032,00 €
ECOPOUSSE - CCV 2024/2025	CC de la Veyre	Signé	06/02/2025	16 102,00 €
ECOPOUSSE - CCVSC 2024/2025	CC Val Saône Centre	Signé	06/02/2025	18 088,00 €

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-07DCC-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Contrats signés / en cours de signature au 31/12/2025

Nom du Contrat	Actionnaire mandataire	Etat du contrat	Date signature	Valeur du contrat (montant maximum)
ECOPOUSSE PREPARATION ANIM 2024/2025	Multi-actionnaires	Signé	06/02/2025	2 640,00 €
ECOPOUSSE COORDINATION 2024/2025	Multi-actionnaires	Signé	06/02/2025	1 567,61 €
ECOPOUSSE - CCD 2025/2026	CC de la Dombes	Signé	10/02/2026	17 217,20 €
ECOPOUSSE - CCDSV 2025/2026	CC Dombes Saône Vallée	Signé	10/02/2026	21 852,60 €
ECOPOUSSE - CCV 2025/2026	CC de la Veyre	Signé	10/02/2026	13 906,20 €
ECOPOUSSE - CCVSC 2025/2026	CC Val Saône Centre	Signé	10/02/2026	16 555,00 €
Animation scolaire 3CM	CC de la Cotière à Montluel	Signé	21/01/2025	3 000,00 €
CD01 - Action en faveur de la transition écologique	Département de l'Ain	Signé	19/02/2025	10 000,00 €
CD01 - Animations collèges - pédagogie	Département de l'Ain	Signé	19/02/2025	11 000,00 €
GBA Tablovert ANIMGASPALIMCARB BUELLAS	Grand Bourg Agglomération	Signé	14/02/2025	350,00 €
GBA Tablovert ANIMGASPALIM St Trivier de Courtes	Grand Bourg Agglomération	Signé	14/02/2025	350,00 €
GBA Animation QAI EXP AIR	Grand Bourg Agglomération	Signé	08/10/2025	2 800,00 €
CCDSV : Ecogestes sensibilisation agents	CC Dombes Saône Vallée	Signé	06/01/2025	2 500,00 €
CD01 - Stands antigaspi - pédagogie	Département de l'Ain	Signé	19/02/2025	7 200,00 €
3CM : Animation scolaire mobilité	CC de la Cotière à Montluel	Signé	12/11/2025	1 940,00 €
CCDSV : Animation mobilité	CC Dombes Saône Vallée	Signé	06/01/2025	1 250,00 €
CCDSV : Animation mobilité permanence	CC Dombes Saône Vallée	Signé	02/09/2025	1 000,00 €
CCVSC PDE Mobilité	CC Val Saône Centre	Signé	18/07/2025	10 000,00 €
CD01 - mobilité	Département de l'Ain	Signé	19/02/2025	10 000,00 €
TEMI - Terr Mob Incusive	Département de l'Ain	Signé	06/01/2025	138 200,00 €
CD01 BRSA Mobilité et emploi	Département de l'Ain	Signé	08/10/2025	80 000,00 €
CCB&S Mobilité accompagnement	CC Bresse & Saône	Signé	12/02/2025	8 000,00 €

La SPL ALEC AIN a bénéficié de co-financements de l'Etat via différentes Agences nationales dont l'Agence National de l'Amélioration de l'Habitat - ANAH et l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie - ADEME et de financement de tiers non-actionnaires pour des programmes portés par ses actionnaires.

Certains contrats n'ont pu être réalisés en totalité sur l'exercice 2025 :

- Soit par manque de demande des bénéficiaires potentiels : Service Public de la Rénovation de l'Habitat – SPRH
- Soit parce que le contrat a été signé en fin d'année et/ou concerne également l'exercice 2026

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-07DCC-DE

Le Pacte Territorial France Rénov est le nouveau mode contractuel qui régit le financement du **Service Public de la Rénovation de l'Habitat** – SPRH pour 3 années, soit 2025 - 2027.

Le contenu du Pacte Territorial France Rénov a fait l'objet de nombreux échanges avec les 12 EPCI concernés par le périmètre géographique hors Grand Bourg Agglomération et la Communauté de Communes de la Veyle qui ont internalisé leur service, respectivement, le 1^{er} janvier 2024 et le 1^{er} janvier 2025.

Les 12 EPCI ont délibéré en fin 2024 et donné mandat à la SPL ALEC AIN pour signer le Pacte Territorial en leur nom, aux côtés du Département de l'Ain en tant que délégataire des aides à la pierre, et la DDT 01 en tant que représentant de l'ANAH.

Le projet de Pacte Territorial France Rénov a été rédigé par la SPL ALEC AIN en concertation étroite avec les techniciens des 12 EPCI, le Département de l'Ain et les services de l'Etat : DREAL et DDT 01. Les actions de l'ADIL concernant l'habitat indigne ont été intégrées dans le périmètre du Pacte Territorial. Des temps de travail individuels avec chaque EPCI et le Département de l'Ain ont permis la co-construction du projet de Pacte territorial. Il a été déposé le 20 mars 2025 et a été signé le 23 juin 2025.

En parallèle, des conventions de financement du **Service Public de la Rénovation de l'Habitat** – SPRH ont été signées avec les 12 EPCI. Elles visent à aligner la position de service public et de non-assujettissement à la TVA de cette activité conformément aux recommandations de la Fédération des Epl concernant la relation contractuelle entre la collectivité actionnaire et la SPL ALEC AIN.

Au 1^{er} janvier 2025, le **Service Public de la Rénovation de l'Habitat** de 12 EPCI animé par la SPL ALEC AIN sous la bannière France Rénov englobe les politiques publiques en matière de rénovation énergétique et d'amélioration de l'habitat et intègre l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement. La SPL ALEC AIN assure la fonction de guichet d'information et oriente les usagers selon leur demande. La SPL ALEC AIN a traité 4 861 demandes d'information, délivré 1830 conseils approfondis et 509 missions d'appui au parcours de rénovation pour sécuriser les usagers envisageant des travaux.

L'activité du début d'année a été menée sans outil de pilotage, les outils, tableau de bord et base de données de l'ANAH étant en cours de refonte.

Dans un contexte national marqué par des incertitudes budgétaires et la fermeture du guichet Ma Prime Rénov, les usagers ont été moins nombreux à solliciter spontanément le Service Public de la Rénovation de l'Habitat. La SPL ALEC AIN a joué un rôle central en multipliant les actions de proximité, notamment avec les Maisons France Services, les salons thématiques et des permanences en mairie.

La **mission économe de flux** a été assurée pour 108 communes des 4 EPCI pour lesquels la SPL ALEC AIN intervient :

- 35 communes de Grand Bourg Agglomération
- 19 communes de la Communauté de Communes de la Dombes
- 40 communes de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain
- 14 communes de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée

Le programme départemental de **lutte contre la précarité énergétique** a vu une hausse du nombre de signalements et de visites des logements des personnes en situation de précarité. Des recommandations sont formulées pour améliorer la performance énergétique du logement et ses usages.

En 2025, 165 signalements ont été réceptionnés et 132 visites conseil des logements ont été réalisées.

Le programme **Contrat de Chaleur renouvelable** porté par le Département pour 12 EPCI de l'Ain est dans sa deuxième année de fonctionnement. 68 porteurs de projet sont accompagnés. Quatre comités

d'engagement ont validé 23 dossiers d'investissement et 17 dossiers d'étude pour un montant total de 5,75 millions€.

La SPL ALEC AIN anime également le **Contrat de Chaleur renouvelable** porté par le Pôle Métropolitain du Genevois Français pour les EPCI Pays de Gex Agglomération et Terre Valserhône l'Interco. Un comité d'engagement a validé 3 dossiers d'études.

La SPL ALEC AIN assure un rôle de guichet d'information « professionnels et collectivités ». 88 demandes ont été renseignées en 2025.

Le Département de l'Ain a missionné la SPL ALEC AIN pour mener différentes actions dans le cadre de ses politiques Transition Energétique :

- La production de cahier des charges pour l'isolation de 4 collèges (Montréal-la-Cluse, Nantua, Prévessin-Moëns et Reyriex)
- Une expérimentation d'Assistance à la Maîtrise d'Usage de 2 collèges : Saint-Rambert-en-Bugey et Hauteville
- Une campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur pour les collèges de Brou, Beynost, Poncin, Bagé-Domartin, Saint-André-de-Corcy, Montluel, Meximieux et Artemare
- La promotion du bois énergie auprès des acteurs de la filière bois
- La réalisation du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre
- La rédaction d'un appel à candidature à destination des Etablissements médico sociaux en vue de les accompagner dans la réduction de leurs consommations d'énergie
- 40 ateliers à destination des collégiens de 5 collèges
- 5 animations grand public « vélo smoothie »
- L'animation des relais mobilité et le traitement de 45 demandes via le guichet d'information mobilité
- Un diagnostic des solutions de mobilité, un questionnaire auprès des agents du Département travaillant sur le site de la Madeleine et 2 animations
- Une action avec les 15 Centres Départementaux de la Solidarité afin de sensibiliser 300 personnes bénéficiaires du RSA aux différentes solutions de mobilité et améliorer leur zone d'employabilité optimale

Le programme **ECOPOUSSE** à l'école a concerné 105 classes soit 2 444 élèves des écoles réparties sur les CC Dombes, CC Val de Saône Centre, CC Veyle et CC Dombes Saône Vallée.

Quatre écoles ont été lauréates régionales du concours artistique.

Il a été reconduit pour l'année scolaire 2025-2026 sur les 4 territoires.

La SPL ALEC AIN anime le programme **Territoires Engagés pour une Mobilité Inclusive – TEMI**, financé à 100% par des Certificats d'Economies d'Energie. Ce programme vise à développer auprès de tous les acteurs sociaux et économiques du département une approche inclusive pour lutter contre la précarité en matière de mobilité. Une enquête sociologique et une étude sur les leviers permettant un changement de comportement ont été réalisées. Un jeu a été conçu et des ateliers de concertation seront animés à l'échelle départementale.

L'activité 2025 a été complétée par les projets / contrats suivants :

- Trois réunions d'information à destination des collectivités et 10 analyses d'opportunité en partenariat avec la Banque des territoires dans le cadre du programme EDURENOV
- La réalisation du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre pour Pays de Gex Agglomération
- 4 animations mobilité dans les maisons France Services de la **Communauté de communes Dombes-Saône-Vallée**

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-07DCC-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2026

- Un plan de déplacement inter-entreprises avec 5 entreprises volontaires de la Communauté de Communes Val de Saône Centre
- Une étude mobilité pour la Communauté de Communes Bresse et Saône

La SPL ALEC AIN a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « **Pacte entreprises** » porté par l'ADEME pour le compte des EPCI volontaires. Cette candidature a été articulée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain. Le Pacte entreprises comprend des actions de sensibilisation, un guichet d'information/conseil et un accompagnement des acteurs privés. L'ADEME financera jusqu'à 50% d'un équivalent temps plein mutualisé qui sera porté par la SPL ALEC AIN pour le compte des 11 EPCI volontaires qui apporteront 50% du financement du programme.

L'animation par la SPL ALEC AIN du challenge mobilité Auvergne Rhône-Alpes n'a pas été possible en 2025.

Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la SPL ALEC AIN

Pour ce cinquième exercice, le chiffre d'affaires 2025 réalisé est en baisse de 9 % par rapport au budget prévisionnel voté. Il est similaire à celui réalisé en 2024.

La demande des usagers du Service Public de la Rénovation Énergétique de l'Habitat est en baisse, liée à la complexité du parcours Ma Prime Rénov et à la fermeture du guichet de dépôt des dossiers de financement des travaux en juin. L'expertise technique et la capacité de la SPL ALEC AIN à s'adapter à l'activité ont illustré la pertinence de la mutualisation du service entre EPCI.

D'autres contrats prévus en 2025 n'ont démarré qu'en fin d'année 2025.

La baisse d'activité mesurée à la fin du premier semestre et la difficulté à engager toutes les actions envisagées au budget prévisionnel, ont amené la SPL ALEC AIN à rechercher au cours du second semestre des économies de charges de fonctionnement et de charges de personnel. Trois départs n'ont pas été remplacés.

La SPL ALEC AIN joue son rôle de repérage d'opportunités de financement des politiques publiques de ses collectivités actionnaires et a élaboré ou contribué à la rédaction de candidatures à différents dispositifs nationaux avec, par exemple, un contrat avec la Banque Des Territoires et le programme Pacte Entreprises de l'ADEME.

La SPL ALEC AIN mène quelques actions avec ses collectivités actionnaires et des tiers non-actionnaires qui font l'objet de contrats tripartites avec, par exemple, 4 établissements médico sociaux publics.

La trésorerie de la SPL ALEC AIN est de 209 720 Euros au 31 décembre 2025. La trésorerie a permis à la SPL ALEC AIN d'honorer ses paiements en 2025 sans avoir recours à du financement bancaire. La gestion financière est optimisée avec le placement sur des comptes à terme de la trésorerie excédentaire, ce qui a généré des résultats financiers à hauteur de 5 770 Euros, en baisse de 15%.

Au 31 décembre 2025, les dettes d'exploitation de la SPL ALEC AIN sont composées de dettes fournisseurs, sociales et fiscales d'un montant de 259 081 Euros.

La SPL ALEC AIN n'a pas contracté d'emprunt au cours de l'exercice 2025.

Les 5 exercices d'activité de la SPL ALEC AIN ne permettent pas de dégager de certitudes en termes de rentabilité économique. En effet, il n'y a pas de corrélation entre les financements des programmes et la réalisation des actions. L'analyse reste complexe.

Principaux risques et incertitudes auxquels la SPL ALEC AIN est confrontée

Accusé de réception en préfecture 001-200070555-20260928-20260928-07DCC-DE Date de réception préfecture : 09/10/2026

Le portage mutualisé du Service Public de la Rénovation de l'Habitat par les EPCI et le Département de l'Ain s'est réduit au 1^{er} janvier 2025 avec la décision de la Communauté de Communes de la Veyre d'internaliser son SPRH. Le service a été assuré pour 12 EPCI dès le 1^{er} janvier 2025 alors que la signature du Pacte Territorial France Rénov est intervenue le 23 juin 2025.

La SPL ALEC AIN a été confrontée, pour la 2^{ème} année consécutive, à une **baisse significative de la sollicitation directe des usagers** pour l'ensemble du département de l'Ain avec des disparités à l'échelle des EPCI. Cette baisse constatée nationalement s'explique en partie par l'évolution des aides publiques, l'obligation de recourir à « Mon Accompagnateur Rénov » privé et la **fermeture en juin du guichet Ma Prime Rénov**.

La SPL ALEC AIN dispose de peu d'éléments pour prévoir et estimer le volume de commandes des collectivités actionnaires dans une période instable correspondant à la dernière année de mandat des élus. Cette situation rend complexe le pilotage de l'activité. Certains programmes se reportent dans le temps ce qui rend la réalisation des actions demandées difficile en termes de délai. Pour la 2^{ème} année consécutive, la **masse salariale a été réduite** en fin d'année pour l'ajuster au volume d'activité.

La SPL ALEC AIN a déposé auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques le 19 mai 2025 la demande de rescrit fiscal en vue de confirmer le non-assujettissement à la TVA de ses activités. Au 31 décembre, la réponse de l'administration fiscale n'était toujours pas connue.

Enfin, la Chambre Régionale des Métiers, actuellement propriétaire du bâtiment qui accueille l'activité de la SPL ALEC AIN, a informé la société de son souhait de vendre le site.

Points marquants de l'exercice

Dans le cadre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat, les EPCI ont souhaité sécuriser le parcours de l'utilisateur dans son projet de rénovation en amont du recours à l'accompagnateur privé. La SPL ALEC AIN a réalisé cette mission d'appui au parcours de rénovation pour 458 propriétaires souhaitant rénover leur logement.

L'Assemblée Générale de la Fédération FLAME s'est tenue à Cahors le 10 septembre, en ouverture des rencontres des ALEC qui a réuni 250 personnes. Une délégation de la SPL ALEC AIN a participé à ces rencontres.

Le 15 décembre 2025 s'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire du Groupement d'Intérêt Public Maison Départementale du Cadre de Vie et a voté sa dissolution.

Concernant le fonctionnement de la SPL ALEC AIN, une enquête interne a été réalisée en réponse à la plainte d'une salariée déclarant être victime de harcèlement moral de la part de la Directrice Générale.

La réforme du plan comptable général (PCG) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Elle vise à simplifier le traitement comptable de certaines opérations et à faciliter la présentation des états financiers. La SPL ALEC AIN rentre dans le champ d'application de cette réforme. Ce nouveau plan comptable a été adopté dans l'établissement des comptes annuels 2025.

Par ailleurs, nous vous rappelons :

- Qu'aux termes des décisions du **Conseil d'Administration réuni en date du 22 avril 2025**, il a été notamment décidé :
 - D'arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 faisant apparaître une perte de 56 173 Euros et les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire
 - De convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire le 30 juin 2025 à 10h au siège et d'en arrêter l'ordre du jour

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-07DCC-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2026

- D'arrêter le rapport de gestion, le rapport spécial sur les opérations de souscriptions ou d'achat d'actions ; le rapport spécial sur les attributions d'actions gratuites, le rapport sur le gouvernement d'entreprise, le rapport complémentaire lié à l'augmentation de capital et le texte des résolutions qui seront proposés au vote des actionnaires
- Qu'aux termes des décisions du **Conseil d'Administration réuni en date du 14 octobre 2025**, il a notamment été décidé :
 - L'approbation du règlement intérieur de la société mis à jour
- Qu'aux termes des décisions du **Conseil d'Administration réuni en date du 10 décembre 2025**, il a notamment été décidé :
 - De valider le budget prévisionnel d'activité 2026 estimé à 2 094 699€ intégrant la liste des contrats signés et en cours de discussion ainsi que tout autre produit complémentaire
 - De valider les charges prévisionnelles estimées à 2 094 699€ intégrant les dépenses d'activité, les ressources humaines, le fonctionnement de la SPL ALEC AIN et les investissements

Fonctionnement des instances et contrôle analogue

Les instances de gouvernance de la SPL ALEC AIN, Conseil d'Administration et Assemblée Spéciale, se sont réunies à 3 reprises en 2025 alors que les statuts et le règlement intérieur prévoient 4 réunions annuelles.

- Le 30 juin pour l'Assemblée Générale Ordinaire
- Le 22 avril, le 14 octobre et le 10 décembre pour le Conseil d'Administration
- Le 22 avril, le 13 octobre et le 8 décembre pour l'Assemblée Spéciale des petits porteurs

La SPL ALEC AIN a rédigé et envoyé le 1^{er} août 2025 un modèle de **rapport à destination des représentants des collectivités** pour leur permettre de répondre à leur obligation de présentation auprès de leur assemblée délibérante (article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce modèle de rapport intègre les préconisations de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « 3DS ».

Le « forum » réunissant les socioprofessionnels et les citoyens et disposant d'un rôle consultatif, tel que prévu à l'article 22 des statuts de la SPL ALEC AIN, n'a pas été constitué en 2025.

Aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 22 avril 2025, sur délégation consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 octobre 2024, le capital social a été augmenté d'une somme de 24 400 Euros par création de 244 actions de 100 Euros de valeur nominale chacune. Le capital social de la société est donc désormais de 388 600 Euros.

La souscription de 240 actions ou plus ouvre droit pour chaque collectivité et groupements actionnaires à un représentant au Conseil d'administration de la Société.

Les collectivités et groupements dont la participation au capital est inférieure à ce seuil seront regroupés en Assemblée spéciale.

Quatre nouvelles personnes morales, détenant chacune, une action de 100 Euros ont rejoint l'Assemblée spéciale :

- Le syndicat de traitement des déchets ORGANOM, syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets ménagers, regroupe 9 intercommunalités, soit 193 communes pour 1 action de 100 Euros

- Le Pôle Métropolitain du Genevois Français - PMGF, établissement public de type syndicat mixte pour 1 action de 100 Euros. Le PMGF est une instance de coopération supra-communautaire composé de huit intercommunalités, dont Pays de Gex Agglomération et Terre Valserhône l'intercommunalité
- La commune de Parves et Nattages pour 1 action de 100 Euros
- La commune d'Oyonnax pour 1 action de 100 Euros

Le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain a souscrit une participation au capital de 240 actions soit 24 000 Euros.

L'assemblée générale ordinaire réunie le 30 juin 2025 a procédé à la nomination de l'administrateur représentant Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain.

L'augmentation de capital a nécessité la mise à jour du règlement intérieur de la société. Il a été approuvé en conseil d'administration le 14 octobre 2025.

Daniel Fabre a signé le courrier de demande de rescrit fiscal déposé à la Direction départementale des Finances publique le 19 mai 2025.

Daniel Fabre a adressé, en juin 2025, un courrier aux députés et sénateurs de l'Ain concernant la désorganisation du Service Public de la Rénovation de l'Habitat engendré par l'obligation de recourir à « Mon Accompagnateur rénov » privé et la fermeture du guichet « Ma Prime rénov ». Ce courrier a également été adressé à Valérie Létard, ministre du logement et à Thierry Repentin, président de l'ANAH.

Daniel Fabre a adressé, en juin 2025, un courrier à Patrice Fontenat, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain et Pierre Girod, président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ain en vue de construire une coopération dans le cadre de la candidature l'AMI Pacte Entreprises.

Marie Moissenet a suivi la formation club des directeurs d'EPL le 9 décembre « naviguer en période électorale : les Epl face aux enjeux de gouvernance ». Des recommandations ont été formulées en conseil d'administration le 10 décembre concernant :

- Les précautions en matière de communication en période d'élection
- La poursuite des actes de gestion courante et des actes liés à l'activité qui sont impératifs à la continuité de service

Le Conseil d'Administration réuni le 10 décembre a décidé la convocation le 30 mars 2026 du conseil d'administration qui arrêtera les comptes de l'exercice 2025.

Fonctionnement interne

Début 2025, l'activité a été produite en mode projet avec la mise en place de chefs de projet chargés de piloter les différents contrats et d'assurer la coordination des équipes. Des revues de projet mensuelles ont été instaurées permettant d'évaluer l'avancement des actions, d'identifier les éventuels points de blocage et d'ajuster les priorités si nécessaire. L'ensemble des chefs de projet a suivi une formation de 3 jours en juin 2025 pour consolider leur posture et les attendus sur ce rôle. Une réunion a eu lieu fin juin 2025 entre l'équipe de direction et les chefs de projet pour consolider et formaliser le contenu de la mission "chef de projet" après 6 mois d'expérimentation. En septembre, un séminaire de travail avec l'équipe de direction a été consacré à la clarification du rôle de chaque fonction dans l'organisation en mode projet. La consolidation du fonctionnement en mode projet s'est poursuivie en décembre avec les chefs de projets, les responsables de l'équipe de direction et la Directrice Générale. Le fonctionnement en mode projet sera consolidé en 2026.

Daniel Fabre et Elodie Louis, responsable des ressources humaines, ont mené une enquête interne auprès de 19 salariés par suite de la plainte d'une salariée déclarant être victime de harcèlement moral de la part de la Directrice Générale. La synthèse de cette enquête a été présentée le 27 mars à l'ensemble des salariés réfutant l'existence de harcèlement moral. Un plan d'actions a été présenté par Daniel Fabre à l'équipe salariée afin d'améliorer la communication et les relations managériales.

Un baromètre Qualité de Vie et Conditions de Travail a été réalisé.

La gestion des ressources humaines a été impactée par :

- 1 licenciement pour inaptitude d'origine professionnelle à la suite d'un accident du travail
- 4 ruptures conventionnelles
- 1 démission
- 2 temps partiels thérapeutiques

La visibilité réduite sur le volume de contrats 2026 a conduit l'agence à différer d'éventuels recrutements.

Le chantier d'ampleur en termes d'outil a été le déploiement d'un outil de gestion globale de l'activité de la SPL ALEC AIN. La société OKTEO, basée à Ceyzeriat, a répondu à l'appel d'offre et a été retenue pour le déploiement de la solution Open-source Odoo. Des formations ont permis à l'équipe de prendre en main les nombreuses fonctionnalités. Du développement a été produit pour répondre aux besoins spécifiques de l'activité. La fin d'année a été consacrée au paramétrage de l'outil en vue de sa mise en service au 1^{er} janvier 2026. L'outil Odoo améliorera la fiabilité et le parcours de l'information, du suivi et du reporting sur l'ensemble des missions de la SPL ALEC AIN.

La SPL ALEC AIN a organisé une journée de cohésion interne en décembre.

Elle a travaillé différents outils de communication afin de préparer l'arrivée des nouveaux élus et leur connaissance du fonctionnement d'une ALEC.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Le **GIP Maison Départementale du Cadre de Vie** a tenu sa dernière Assemblée Générale le 23 février 2026 et a adopté le bilan comptable de clôture. Un reliquat de 974,59 Euros a été reversé à la SPL ALEC AIN.

Le guichet « Ma Prime Rénov » a réouvert le 23 février 2026 et permet aux usagers de déposer des demandes de financements pour des travaux de rénovation énergétique ou d'amélioration de leur logement. Un rdv avec un conseiller du Service Public de la Rénovation de l'Habitat devient obligatoire pour déposer un dossier de financement pour les rénovations d'ampleur. Cette nouvelle obligation vise à sécuriser les projets et limiter la fraude.

Le **bilan comptable** de l'exercice 2025 a été produit et la mission du Commissaire aux Comptes a été réalisée.

La **facturation des soldes des contrats** 2025 a été réalisée.

Le **bilan social** 2025 a été réalisé et sera communiqué à l'ensemble des salariés, en l'absence de représentants du Comité Social et Economique.

L'activité prévue au budget prévisionnel 2026 est difficile à piloter par :

- Le manque de visibilité sur les attendus des collectivités
- Le retard de signature du programme MP2E (Mon Parcours Economie d'Energie)
- Des demandes en baisse
- Le changement d'interlocuteurs lié à la fin de mandats des élus des collectivités et la période électorale

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-07DCC-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la SPL ALEC AIN n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2026 constituent un prévisionnel d'activité 2026 de 2 094 699 € qui comprend :

- Le Service Public de la Rénovation de l'Habitat évalué à 1 093 273 €
- Les autres activités énergie, bâtiment, mobilité et économie circulaire pour 997 426 €

Ces produits d'exploitation prévisionnels sont similaires au volume d'activité réalisé en 2025.

Pour atteindre ce niveau d'activité, il sera nécessaire d'encourager la demande des usagers qui reste en dessous des prévisions notamment pour le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat – SPRH des 12 EPCI.

L'organisation du SPRH pour la dernière année couverte par le Pacte Territorial sera à consolider avec les nouveaux élus. Le SPRH mutualisé à l'échelle de 12 EPCI couvre l'ensemble des politiques logement, dont l'adaptation, la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique. La SPL ALEC AIN travaille l'organisation du service des 12 EPCI avec le Département de l'Ain, les services de l'Etat et les acteurs de l'habitat comme l'ADIL et SOLIHA.

Deux contrats économes de flux arrivent à échéance fin 2026. La SPL ALEC AIN travaillera avec les nouveaux élus en vue de créer les conditions favorables à la poursuite de cette mission.

La SPL ALEC AIN poursuivra sa veille technique en vue de répondre aux Appels à Manifestation d'Intérêt susceptibles de cofinancer les politiques publiques portées par ses collectivités actionnaires.

À la suite des élections municipales, il sera nécessaire de collecter auprès des élus des collectivités actionnaires les attentes et besoins en lien avec leur projet de mandat. L'expertise de la SPL ALEC AIN pourra être mobilisée dans le cadre de la révision des Plans Climat Air Énergie Territoriaux.

Enfin, des relations de travail se construisent avec les nouveaux actionnaires qui seront propices à de nouvelles activités.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous précisons qu'il n'y a eu aucune prise de participation ou prise de contrôle par la SPL ALEC AIN au cours de l'exercice dans une société ayant son siège social dans le territoire français.

La SPL ALEC AIN détenait une participation de 8% des droits statutaires du Groupement d'Intérêt Public Maison Départementale du Cadre de Vie - GIP MDCV, groupement constitué sans capital. La dissolution du GIP MDCV a été votée en Assemblée Générale Extraordinaire le 15 décembre 2025.

SUCCURSALES

Nous vous précisons que la SPL ALEC AIN ne dispose pas de succursales.

Le montant des autres charges s'élève à 2 968 Euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 2 116 140 Euros.

Le résultat d'exploitation ressort excédentaire pour l'exercice à 2 087 Euros.

Le résultat financier ressort bénéficiaire pour l'exercice à 5 770 Euros.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 5 770 Euros, il s'établit à 7 857 Euros.

Le résultat exceptionnel est nul pour l'exercice.

Le bénéfice avant l'impôt sur les sociétés s'élève à 7 857 Euros.

L'Impôt Société d'un montant de 2 925 Euros sera imputé sur la créance dite carry back, constatée en 2024, pour 16 763 Euros.

Le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par un bénéfice de 4 932 Euros.

Au 31 décembre 2025, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 117 306 Euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 4 932 Euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	4 932 Euros
À la réserve légale (qui serait ainsi intégralement dotée) :	2 440 Euros
Le Solde	2 492 Euros
En totalité au compte « Autres réserves »	2 492 Euros

Le solde du poste Autres Réserves d'un montant de 283 563 Euros à l'ouverture de l'exercice, serait alors porté à 286 055 Euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la SPL ALEC AIN seraient de 715 964 Euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des quatre exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, nous vous demandons d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à 1 500 Euros, ainsi que l'impôt correspondant.

Tableau des résultats

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, est joint au présent rapport les résultats de la SPL ALEC AIN au cours de chacun des exercices clos depuis sa constitution.

Comité Social et Economique

Par suite de la démission des élus titulaires au 31 décembre 2024, des élections partielles ont été organisées début 2025. Il y a eu carence de candidatures syndicales au 1^{er} tour et carence de candidatures de salariés au 2^{ème} tour.

Un procès-verbal de carence a été établi et déposé à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités le 10 février 2025.

Le Comité Social et Economique n'a donc pas assisté au Conseil d'Administration d'arrêté des comptes le 22 avril 2025.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, vous trouverez en annexe au présent rapport de gestion, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant toutes les informations requises par la réglementation en vigueur.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 4° du Code de commerce, nous vous rappelons que votre Conseil d'Administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil a opté en date du 4 octobre 2021 pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Dans ce cadre, nous vous rappelons que Madame Marie MOISSENET assume sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et ce, pour une durée indéterminée.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, vous trouverez en annexe au présent rapport de gestion, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant la liste de l'ensemble des mandats et fonctions - y compris salariés - exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2025.

CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES PAR LES ARTICLES L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Il appartiendra aux actionnaires d'approuver dans son intégralité, les termes du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions des articles L. 225-38 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-07DCC-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Nous vous précisons en tant que de besoin, que le mandat des membres du Conseil d'Administration n'est pas rémunéré au titre de l'exercice considéré.

S'agissant du cinquième exercice social, nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire sera convoquée le 30 juin 2026 à 17h au siège social, 102, bd Edouard Herriot 01000 BOURG-EN-BRESSE en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif au rapport sur le gouvernement d'entreprise
- Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les opérations de souscription ou d'achat d'actions
- Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les attributions d'actions gratuites
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus aux administrateurs
- Approbation des charges non déductibles
- Affectation du résultat de l'exercice
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code du commerce
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Votre Conseil vous invite, après la lecture de ces différents rapports, à vous prononcer sur les résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à BOURG EN BRESSE,

Le 30 mars 2026

Le Conseil d'Administration

ANNEXE

AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN
Société publique locale au capital de 388 600 Euros
Siège social : 102 Boulevard Edouard Herriot - 01000 BOURG EN BRESSE
904 650 181 RCS BOURG EN BRESSE

TABLEAUX FINANCIERS

I – Situation financière en fin d'exercice	2025	2024	2023	2022	2021
a) Capital social	388 600	364 200	364 200	364 200	364 200
b) Nombre d'actions émises	3 886	3 642	3 642	3 642	3 642
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 056 455	2 059 052	2 198 956	2 441 341	0
b) Résultat avant impôt, amortissements et provisions	11 568	40 150	235 621	377 777	-22 318
c) Impôt sur les bénéfices	2 925	-16 763	123 056	4 878	0
d) Résultat après impôts, amortissement et provisions	4 932	-56 173	363 720	35 068	-22 633
e) Résultat distribué	0	0	0	0	0
f) Participation des salariés	0	0	0	0	0
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Résultat après impôts, mais avant amortissement et provisions	2,22	15,63	30,91	102,39	-6,13
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	1,27	-15,42	99,87	9,63	-6,21
c) Dividende versé à chaque action	0		0	0	0
IV – Ventilation de la nature des actions					
a) Nombre d'actions à dividende prioritaire	0		0	0	0
b) Nombre maximum d'actions futures à créer	0		0	0	0
c) Par exercice de droits de souscription	0		0	0	0
V – Personnel					
a) Nombre de salariés	27	32	35	33	0
b) Montant de la masse salariale	1 080 840	1 130 540	1 213 815	1 100 914	0
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres)	397 187	415 002	448 698	416 139	0